

**MAIRIE
JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor**

RECEPISSE RANDONNEE GOURMANDE 2022

**Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE à Madame REBOURS Annick
président du comité des fêtes de DOLO.**

Objet : Organisation Randonnée gourmande 21 aout 2022

Références :

Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant sur la simplification de la police des manifestations sportives
Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles. L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L.3221-5 ;

Code du sport, notamment ses articles L. 331-5 à L.331-7, L.331-9, D.331-5, R331-6 à R33-17-2 et A.331-5 ;

Code de la route, notamment ses articles R.411-29 à R.411-31, R. 421-9 et R. 414-3-1 ;

PJ : plan du parcours

Sur la base des éléments que vous avez communiqué dans le dossier de déclaration auquel vous avez donné votre accord, vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations principales relatives à la manifestation sportive dont vous assurez l'organisation :

I Les caractéristiques de l'épreuve

La randonnée gourmande a été déclarée le 11/07/2022 auprès de mes services

Le début de la randonnée est prévu le 21/07/2022 à 10h

II Itinéraire et date

La randonnée se déroulera le dimanche 21 août 2022 selon l'itinéraire du plan ci-joint annexe.

III Le dispositif de Sécurité

La sécurité de la course sera assurée par les membres du comité des fêtes de DOLO

Fait à Jugon Les Lacs Commune Nouvelle,
le 21/07/2022



